



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sentiment de solitude chez les lycéens

Question écrite n° 10119

Texte de la question

M. Jérôme Buisson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la forte augmentation du sentiment de solitude chez les lycéens, provoquée en partie par la nouvelle réforme du baccalauréat. La crise sanitaire des dernières années a provoqué l'émergence d'un sentiment d'isolement chez les Français, en particulier parmi les plus jeunes d'entre eux. Début 2021, 33 pour cent d'entre eux déclaraient se sentir seul et un sur deux inutile. En effet, les restrictions sanitaires et les multiples confinements ont privé certains d'entre eux du seul espace de sociabilisation dont ils disposaient : l'école. Avec la nouvelle formule du baccalauréat, les élèves sont répartis en différents groupes selon la spécialité étudiée. Par conséquent, ils ne passent que 15 heures par semaine avec leur classe pour étudier les matières de tronc commun. Beaucoup d'élèves se plaignent donc des difficultés pour créer et entretenir des relations sociales. Ces critiques sont appuyés par les professeurs, constatant la fin de « l'esprit de classe ». Les professeurs ont également des difficultés à suivre tous les élèves et participer à tous les conseils de classe. Il demande, en conséquence, les mesures que le Gouvernement entend adopter pour lutter contre l'isolement des lycéens et la rupture du lien social dans les établissements d'enseignement.

Texte de la réponse

L'année scolaire 2022-2023 marque le retour à la normalité après trois années de crise sanitaire ayant induit d'importants aménagements. Ces aménagements ont porté à la fois sur les enseignements mis en place par les établissements, les enseignants redoublant d'efforts et de créativité pour mettre en place les cours à distance, dans des délais restreints, mais également sur la socialisation des élèves. Depuis la rentrée 2021, des démarches innovantes ont été mises en place dans les établissements pour permettre le suivi des élèves non plus seulement par classe mais également en tenant compte de la personnalisation des parcours liés aux choix d'enseignements de spécialité. On peut ici citer les conseils de spécialités, les conseils de suivi des élèves ou encore la mise en place de professeurs référents de groupe d'élèves. Ces professeurs référents de groupe d'élèves peuvent venir accompagner les élèves en complément ou en remplacement des professeurs principaux. L'implantation de ce statut progresse chaque année. En 2022-2023 un tiers des chefs d'établissement a indiqué avoir mis en place des professeurs référents auprès des élèves de terminale. La rentrée 2022 a été le moment pour les élèves de retrouver une scolarité classique au sein des établissements et de renouer pleinement le contact avec leurs camarades. Les enseignements de spécialité ont pu contribuer à la formation de ces liens nouveaux. Ces enseignements ont pu être l'occasion pour ces élèves de se rassembler autour d'intérêts et de projets d'orientation communs, leur permettant ainsi de nouer des liens qui pourront ensuite se poursuivre dans le cadre de leurs études supérieures.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Buisson](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10119

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6697

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9963